

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 OCTOBRE 2021

N° 2021-10-26

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 22
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 36
Présentes : 28
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 36
Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

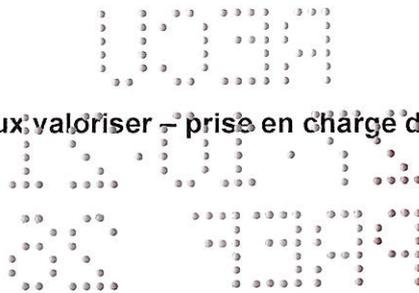
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.



Objet : Tilleul des Baronnies : coopérer pour mieux valoriser – prise en charge de frais de déplacements de bénévoles

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de l'action « Tilleul des Baronnies provençales : coopérer pour mieux valoriser », dont les principes et le budget ont été approuvés par délibérations n° 2019-05-02 du 31 mai 2019 du Bureau syndical et n°2019-08-08 du Comité syndical du 6 novembre 2019, plusieurs actions ont été menées en 2020 et 2021, associant des cueilleurs, des habitants, des négociants, des représentants de la filière, des organismes consulaires, etc. Dans le cadre du travail mené, il est apparu que les porte-greffes de tilleul qu'on peut retrouver dans les Baronnies étaient rarement issus de graines ou de rejets de tilleuls locaux.

Or, le tilleul qu'on retrouve à l'état sauvage dans les forêts des Baronnies, *Tillia platyphyllos scop.*, offre des caractéristiques intéressantes et originales, notamment en termes botanique et de résistance au réchauffement climatique. A l'issue de contacts avec l'Office National des Forêts, et notamment sa pépinière expérimentale située à Cadarache (Bouches-du-Rhône), il est donc apparu intéressant de mettre en place une coopération entre le Parc naturel régional des Baronnies provençales et l'ONF concernant la fourniture gratuite de 10 000 graines de tilleul sauvage par le Parc et, au terme de 5 années, de 2000 plants à un prix préférentiel d'1,5 euros TTC par plant. A l'issue de cette expérimentation, il est prévu de proposer ces plants aux communes, à des agriculteurs ou à des particuliers qui accepteront de participer à des actions de suivi de leurs arbres.

Afin de mener à bien la récolte de graines de tilleul, deux journées de collecte ont été organisées avec des bénévoles et en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin les 23 et 30 septembre derniers. Les terrains de collecte ont été situés dans la vallée du Buëch ou aux environs et étaient au nombre de cinq. A ces occasions, certains des bénévoles ont dû employer leur véhicule personnel pour rejoindre les différents lieux de rendez-vous et de collecte (préparation, collecte, restitution des graines).

Les personnes concernées par cette délibération sont :

- M. Guy LECLERC domicilié à Sahune qui a effectué une collecte sur le territoire de la commune de Savournon
- M. Adrien DONZET, domicilié à Villeperdrix qui a effectué une collecte sur le territoire de la commune de Val-Buëch-Méouge
- Mme Dorothee BOLLING, domiciliée à Villeperdrix qui a effectué une collecte sur le territoire de la commune de Val-Buëch-Mouge
- Mme Natacha QUERUEL, domicilié à La Roche-sur-le-Buis qui a effectué une collecte sur le territoire de la commune de Montclus

La Présidente de rembourser les frais de déplacement de ces personnes entre leur domicile et Pont-Lagrand, lieu de rendez-vous des cinq groupes, puis entre Pont-Lagrand et le lieu de collecte, puis le lieu de collecte et Orpierre (lieu de restitution des graines collectées) et enfin Orpierre et leur domicile.



Délibération :

- ◆ Vu les délibérations n.º 2019-05-02 du 31 mai 2019 du Bureau syndical et n.º2019-08-08 du Comité syndical du 6 novembre 2019 ;
- ◆ Considérant l'intérêt de ses actions pour la filière du tilleul dans les Baronnies et l'engagement des bénévoles à cette action,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacement des personnes bénévoles susvisées selon le barème en vigueur et en fonction des trajets présentés ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



